

L'AFD ET LE SÉNÉGAL

Un partenariat pour une
croissance partagée et durable

Pont Faidherbe, Saint-Louis © AFD - Jean-Christophe Péresse



LE SÉNÉGAL

Pays côtier de 12,9 millions d'habitants, le Sénégal se situe à l'avancée la plus occidentale du continent africain dans l'Océan Atlantique. Dans la compétition économique mondiale, le Sénégal dispose d'atouts : une situation géographique favorable, proche des grands marchés européens et américains et offrant une large façade maritime, un potentiel touristique, une avance certaine en matière de nouvelles technologies de l'information et de la communication, mais également des flux de personnes et des transferts de fonds avec les pays du Nord, notamment les transferts des migrants, qui participent de façon importante à l'investissement matériel et humain.

En 2012, pour la seconde fois en douze ans, le Sénégal a fait la démonstration d'une alternance politique démocratique. Le nouveau gouvernement issu de ces élections affiche sa volonté de conduire le pays vers l'émergence économique.

Le pays doit cependant faire face à des contraintes d'ordre structurel ou à des chocs exogènes : son économie reste insuffisamment diversifiée, avec un tissu d'entreprises encore peu intégré et des performances à l'exportation à améliorer. Parmi les principales contraintes :

- les richesses naturelles du Sénégal sont limitées ;
- le niveau et la qualité des infrastructures de transport et de certains services publics (électricité) freinent le développement économique du pays qui reste enclavé dans sa région ;

NOTRE STRATÉGIE D'INTERVENTION

Le groupe AFD est présent au Sénégal depuis 1946. Il est représenté à Dakar par une agence régionale, qui couvre également le Cap-Vert, la Gambie et la Guinée-Bissau, pour instruire et superviser les projets financés par le Groupe.

L'AFD finance des projets ou programmes qui s'insèrent dans les priorités retenues par les gouvernements sénégalais et français.

Les domaines d'intervention de l'AFD au Sénégal s'inscrivent en conformité avec les orientations du Document cadre de partenariat, signé en 2006, négocié entre les États sénégalais et français et qui sera renouvelé début 2013.

L'objectif est de contribuer à améliorer les conditions de vie de la population et la compétitivité de l'économie sénégalaise afin de promouvoir une croissance soutenue et partagée, équitablement répartie sur le territoire, et qui préserve le capital naturel du pays.

Les secteurs d'intervention de l'AFD au Sénégal sont :

- la promotion de l'éducation de base et de la formation professionnelle ;
- les infrastructures et le développement urbain ;
- les appuis au secteur privé ;
- le développement rural et la protection de l'environnement.

Par ailleurs, l'AFD soutient des programmes régionaux impliquant le Sénégal : Commission sous régionale des pêches, Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal, Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie, Agence pour la sécurité aérienne en Afrique.



© AFD – François Hirsch

- les industries sont concentrées sur l'agglomération de Dakar, de plus en plus saturée ;
- les acteurs économiques sont encore dominés par la petite entreprise familiale et l'informel. Le secteur agricole, d'une grande importance sociale (emplois et revenus de plus de 50 % de la population), contribue faiblement au recul de la pauvreté ;
- l'environnement des affaires reste encore insuffisamment attractif. En particulier, l'amélioration du niveau de formation semble nécessaire pour atteindre un degré de qualification et de savoir-faire susceptible d'intéresser les investisseurs.

Autant de défis que l'AFD, par ses outils et sa connaissance du terrain, souhaite contribuer à relever pour accompagner le développement durable du Sénégal.

Elle accompagne aussi les ONG et le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) qui intervient dans le domaine de la préservation de la biodiversité marine et de la flore sénégalaise.

Ainsi, l'AFD engage en moyenne au Sénégal 100 millions d'euros chaque année.

Au-delà des investissements financés, l'AFD attache une importance particulière au renforcement des ressources humaines et des capacités de maîtrise d'ouvrage des institutions et des entreprises partenaires.

La promotion de l'éducation de base et de la formation professionnelle

De 2000 à 2012, l'AFD a engagé environ 55 millions d'euros pour accompagner le Programme de développement de l'éducation et de la formation.

Parmi les réalisations, figurent :

- plus de 700 salles de classes construites, une centaine réhabilitées, le tout permettant d'accueillir plus de 40 000 élèves ;
- plus de 500 projets d'écoles et d'établissements mis en œuvre ;
- 700 jeunes apprentis encadrés par 150 maîtres d'apprentissage, alternant l'apprentissage pratique dans des ateliers artisanaux et la théorie dans des établissements de formation professionnelle, dans les métiers de la mécanique auto, de la couture et du BTP, ce qui a abouti à la première certification d'apprentis au Sénégal.

Sur demande des fédérations professionnelles sénégalaises, en partenariat avec des fédérations professionnelles françaises, trois centres de formation professionnelle ont été construits et équipés, dans les métiers de l'agroalimentaire, des activités portuaires et du BTP (voir encadré).



Panneaux solaires de l'hôtel Kadiandoumagne de Ziguinchor, bénéficiaire du programme de mise à niveau des entreprises et de la ligne « verte » SGBS.

© AFD – DR

Le financement des infrastructures et le développement urbain

L'AFD est le référent des bailleurs dans le secteur de l'eau et de l'assainissement urbain. Elle finance à hauteur de 20 millions d'euros le programme d'investissement prioritaire de la Société nationale des eaux du Sénégal (SONES) et à hauteur de 30 millions d'euros le programme de dépollution de la Baie de Hann.

Elle participe également au financement d'infrastructures importantes pour le Sénégal : reconstruction du Pont Faidherbe à Saint-Louis, programme autoroutier et d'aménagement urbain de l'agglomération de Dakar, construction de l'aéroport international Blaise Diagne.

Pour accompagner le processus de décentralisation, l'AFD finance une partie du Programme de renforcement et d'équipement des collectivités locales (PRECOL), ainsi qu'un programme d'éclairage public et d'appui technique de la ville de Dakar.

L'AFD, partenaire traditionnel du secteur de l'électricité au Sénégal, a octroyé un prêt de 60 millions d'euros en contribution au plan de redressement du secteur de l'électricité lancé par les autorités sénégalaises en 2011. Ce prêt finance principalement la réhabilitation des centrales électriques de la Sénélec, ce qui a contribué à améliorer la fourniture d'électricité à partir de 2012.

L'AFD finance également l'électrification rurale dans le Sénégal oriental, à travers une subvention d'investissement accordée en 2007 à l'État pour la concession d'électrification rurale « Kaffrine, Tambacounda et Kédougou ».

Les appuis au secteur privé

L'AFD finance le Programme de Mise à Niveau des entreprises qui encourage l'investissement de productivité en apportant conseils et primes aux entreprises.

Les garanties ARIZ contribuent, par ailleurs, à faciliter l'accès des entreprises au crédit. ARIZ peut garantir jusqu'à 50 % du montant de prêts d'investissement à moyen et long terme. ARIZ est ainsi mobilisé en moyenne à hauteur de 10 millions d'euros par an au Sénégal, permettant aux banques de prendre un peu plus de risques, au bénéfice de la croissance économique.

Dans ce même objectif de faciliter l'accès au financement, l'AFD accompagne également au Sénégal une institution de microfinance de la région de Saint-Louis dédiée au monde rural.

Des financements directs à des entreprises peuvent aussi être accordés, notamment par Proparco, filiale de l'AFD dédiée au financement du secteur privé ou encore par le Fonds FISEA de l'AFD.

Enfin, l'AFD a mis en place deux lignes de crédit concessionnelles de 5 millions d'euros et de 8 millions d'euros avec la Banque de l'habitat du Sénégal (BHS) pour financer des programmes d'habitat accessible.

LE PROGRAMME DE MISE À NIVEAU DES ENTREPRISES : ACCOMPAGNER LA DYNAMIQUE PRIVÉE ET INCITER LES INVESTISSEMENTS « VERTS »

Définie au Sénégal comme une des principales composantes de la Politique de redéploiement industriel, la mise à niveau a pour objectif d'accompagner les entreprises dans un processus d'amélioration de leurs facteurs clés de compétitivité. Le Bureau de mise à niveau a accompagné jusqu'à présent près de 90 entreprises sénégalaises.

Le principe de la mise à niveau est en effet de permettre aux entreprises sénégalaises de gagner en compétitivité en effectuant les choix stratégiques nécessaires pour affronter, dans les meilleures conditions, la concurrence étrangère sur le marché local et tirer profit des opportunités d'exportation qu'offrent l'UEMOA, la CEDEAO et les marchés internationaux.

La mise en œuvre du Programme de mise à niveau des entreprises est assurée par le Bureau de mise à niveau (BMN), doté d'une équipe d'experts dont la fonction est d'accompagner l'entreprise dans la définition et l'exécution de son plan de mise à niveau. Un Comité de pilotage tripartite (administration, secteur privé et secteur bancaire) statue sur l'octroi de primes à l'investissement et un Comité de surveillance assure le contrôle de l'utilisation des ressources du Fonds de mise à niveau.

Dès 2004, le Sénégal s'est donc engagé dans une phase pilote du Programme de mise à niveau, pour laquelle il a bénéficié d'un financement initial de l'AFD de 10,9 millions d'euros et d'une assistance technique spécialisée de l'ONUDI.

Aujourd'hui, le Bureau de mise à niveau s'est engagé dans un processus de pérennisation de son dispositif d'appui aux entreprises. En mars 2010, l'Agence Française de Développement (AFD) et l'Union européenne (UE) ont accordé des financements (10,5 millions d'euros) au Fonds de mise à niveau des entreprises sénégalaises pour les appuyer dans l'amélioration de leur compétitivité mais aussi dans la préservation de l'environnement (mise à niveau environnementale et efficacité énergétique des entreprises).

Dans cette perspective, l'AFD a mis en place une ligne de crédit de 8 millions d'euros auprès de la SGBS pour offrir des prêts à des conditions avantageuses aux entreprises et les accompagner dans la mise aux normes environnementales et énergétiques pour une production propre, efficace et respectueuse des règles d'un développement durable.

Le développement rural

L'AFD accompagne la politique publique agricole sénégalaise visant la sécurité alimentaire.

Ces dernières années, elle y a consacré environ 27 millions d'euros, pour l'aménagement de 3 400 ha de périmètres rizicoles dans la vallée du fleuve Sénégal, la construction de 104 ouvrages d'art pour l'approvisionnement des périmètres en eau, la construction de 80 km de pistes de production et de deux ponts pour désenclaver des villages, et des investissements productifs d'intérêt local.

Ces réalisations s'accompagnent d'actions de renforcement des capacités en gestion des acteurs locaux, notamment la gestion du foncier rural, ainsi que d'actions visant à améliorer la commercialisation du riz.

EXEMPLES DE PROGRAMMES FINANCÉS

Les projets d'infrastructures financés au Sénégal participent à la création de nouveaux espaces urbains et à l'amélioration des conditions de vie des populations. Ci-après quelques exemples :

Aménagement urbain et autoroutier de l'agglomération de Dakar

L'accroissement rapide de la population urbaine de l'agglomération de Dakar entraîne une nouvelle occupation de l'espace, la création de nouveaux quartiers, éloignant progressivement les zones d'habitat des zones de travail, et induisant des déplacements urbains quotidiens entre Dakar et sa banlieue.

Ce programme permet la construction de la première autoroute urbaine à péage concédée d'Afrique subsaharienne. L'objectif est d'améliorer les déplacements et de faciliter les échanges depuis et vers Dakar. L'AFD, aux côtés de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement, participe, à hauteur de 60 millions d'euros, au financement de ce programme d'environ 490 millions d'euros.

Au delà de la création de l'autoroute, qui sera ouverte à la circulation en août 2013, c'est un vaste programme d'aménagement qui permet :

- la création d'un nouveau quartier viabilisé et équipé à l'est de la capitale ;
- la restructuration urbaine des quartiers de Pikine irrégulier sud, traversés par l'autoroute et régulièrement inondés (équipements, assainissement et voiries) ;
- la valorisation de la forêt classée de Mbao ;
- la réorganisation du traitement des déchets de la Région par la fermeture de l'actuelle décharge non contrôlée et la création d'un Centre d'enfouissement technique.



Démarrage des travaux de construction de l'autoroute à péage

© AFD – Mathieu Vasseur

Programme d'éclairage public de la ville de Dakar

La ville de Dakar et l'Agence Française de Développement ont signé un accord de financement de 10 millions d'euros en 2008 pour la mise en œuvre d'un programme d'éclairage public et le renforcement des capacités de gestion de la ville.

Ce projet a pour objectif d'améliorer le service public de l'éclairage dans les quartiers de Dakar et d'accompagner les équipes municipales en renforçant leurs capacités techniques et financières. La première phase de travaux, de 3 millions d'euros, a consisté à installer 1 000 lampadaires solaires qui contribuent à limiter la consommation d'énergie de la ville.

Autour de Saint-Louis : remise à neuf du pont Faidherbe et développement territorial et touristique de Saint-Louis et sa région

Le pont Faidherbe, inscrit au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO depuis 2000, relie l'île de Saint-Louis et la langue de Barbarie au continent depuis 1897. Soumis à un environnement marin corrosif, le pont se trouvait dans un état de dégradation préoccupant. La réfection complète du pont Faidherbe, poumon économique, culturel et social de la ville de Saint-Louis, était devenue indispensable. Les travaux, initiés en 2008, ont consisté à remplacer à l'identique les travées métalliques du pont sur une longueur de 515 mètres, à renforcer les fondations et à créer une seconde voie piétonne sur le pont.

Le montant des travaux s'élève à 30 millions d'euros, financés par l'Etat du Sénégal et une subvention de 12 millions d'euros de l'AFD. En octobre 2012, l'État du Sénégal et l'AFD ont, par ailleurs, signé un accord de financement d'un montant de 24,5 millions d'euros, pour accompagner le développement territorial et touristique de Saint-Louis et sa région.

Ce programme, à fort impact économique, social et environnemental, sera principalement mis en œuvre par la commune de Saint-Louis. Il doit permettre aux acteurs locaux de développer l'activité touristique et plus généralement économique de la ville, de préserver le patrimoine architectural et écologique de Saint-Louis et de sa région, afin d'améliorer le cadre de vie et les conditions de travail de ses habitants.



Ville de Saint-Louis

© AFD – Jean-Christophe Péresse

NOS FORMES D'INTERVENTION

Au Sénégal, l'AFD intervient auprès du secteur public (gouvernement, collectivités locales) et auprès du secteur privé, notamment à travers sa filiale Proparco.

Elle dispose pour cela d'une large palette d'outils financiers :

- prêts à l'État et aux sociétés publiques ;
- subventions pour l'appui aux politiques publiques et à des fonds d'études, de préparation de projets et de renforcement des capacités, pour financer notamment de l'assistance technique ;
- prêts à moyen/long terme aux entreprises privées (Proparco),
- prêts concessionnels aux établissements financiers ou privés dont les projets contribuent à la lutte contre la pauvreté et à la préservation de l'environnement ;
- garanties d'emprunts en devise ou en monnaie locale (ARIZ) ;
- apports en fonds propres ou quasi fonds propres (Proparco) ;
- subventions du Fonds français pour l'environnement mondial ;
- appuis aux Organisations non gouvernementales (ONG).

Au Sénégal, le financement de la plupart des programmes associe l'AFD à d'autres bailleurs de fonds : Union européenne, Banque européenne d'investissement, Banque africaine de développement, Banque mondiale, Banque ouest africaine de développement, etc.

L'AFD dispose également d'un centre de formation, le CEFEB (Centre d'études financières, économiques et bancaires), basé à Marseille, qui organise, au bénéfice des cadres de l'administration et des sociétés publiques ou privées, des formations diplômantes et des séminaires. Depuis sa création en 1961, le CEFEB a accueilli plus de 400 stagiaires sénégalais, dont la plupart sont devenus de hauts cadres.



Station de pompage hydraulique,
Dakar © AFD – Hélène Cure

FAVORISER L'ACCÈS À L'EAU POTABLE EN ACCOMPAGNANT LA REFORME DU SECTEUR

Depuis 2011, l'AFD participe au financement du Programme eau potable et assainissement du millénaire (PEPAM). Ce programme vise à créer, renforcer ou étendre les systèmes d'alimentation en eau potable dans les villes, améliorer la qualité de l'eau distribuée et renouveler les réseaux et branchements à la charge de la Société nationale des eaux du Sénégal (SONES) sur tout le territoire sénégalais.

Sa finalité est de favoriser le développement durable de l'alimentation en eau potable dans les centres urbains du Sénégal, en conformité avec les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) à l'horizon 2015.

Les travaux d'investissement représente un coût de 58,5 millions d'euros, partagé entre la SONES (1,8 millions d'euros), l'Agence Française de Développement (20 millions d'euros), la Banque européenne de développement (15 millions d'euros), la Banque ouest africaine de développement (13 millions d'euros) et la Facilité eau de la commission européenne (8,7 millions d'euros). Le programme permettra à l'horizon 2014 d'alimenter en eau environ 540 000 personnes supplémentaires au Sénégal.

À travers ce programme, l'AFD contribue à accroître l'accès en eau potable dans les centres urbains, à améliorer la qualité de l'eau distribuée et à assurer une gestion et l'entretien des réseaux.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU SÉNÉGAL, UN INVESTISSEMENT POUR LE FUTUR

Outre la compétitivité de l'économie sénégalaise, le deuxième enjeu fondamental pour le pays est de permettre la création d'emplois qui facilitent en particulier l'insertion professionnelle des 100 000 jeunes qui arrivent chaque année sur le marché du travail. Conscients de cet enjeu, le gouvernement sénégalais et les bailleurs de fonds, qui ont, jusqu'à présent, donné la priorité à l'éducation de base, vont également s'impliquer dans la formation professionnelle.

En accompagnant le développement d'une offre de formation professionnelle, l'AFD souhaite ainsi contribuer non seulement à l'amélioration de la compétitivité de l'économie sénégalaise et de ses entreprises, mais aussi à une meilleure insertion des adultes – et notamment des jeunes adultes – dans la vie active.

L'AFD a donc financé trois centres de formation professionnelle, à la demande des fédérations professionnelles sénégalaises et en partenariat avec des fédérations professionnelles françaises :

- Centre des Industries agro-alimentaires, situé à côté du lycée Delafosse
- Centre des métiers de logistique portuaire, situé à Bel Air
- Centre du bâtiment et travaux publics, situé à Diamniadio

Les trois centres sont réalisés dans le cadre du projet de renforcement de la qualification des ressources humaines et de la promotion du partenariat public – privé. Ils appartiennent au patrimoine de l'État sénégalais avec une délégation de gestion au secteur privé

qui est majoritaire dans les conseils d'administration.

Ces centres ont ouvert fin 2011 et accueillent plus de 230 stagiaires en première année de formation initiale et plus de 300 en formation continue. Les diplômés et les titres seront délivrés par le ministère en charge de la formation professionnelle et de l'emploi et ils seront reconnus par les branches professionnelles. Les centres proposent également des formations continues à la carte et des formations sur mesure pour les salariés à tout niveau de compétence, ainsi que des formations pour la reconversion destinées aux demandeurs d'emplois et aux salariés dans le cadre de la validation des acquis par l'expérience.

Prochainement, un centre pour la mécanique auto, poids lourds et machinisme agricole ainsi qu'une extension du centre BTP pour la maîtrise énergétique seront construits à Diamniadio.



© Samba Cor SOW



© AFD – Agence de Dakar – DR

Établissement public, l'Agence Française de Développement (AFD) agit depuis soixante-dix ans pour combattre la pauvreté et favoriser le développement dans les pays du Sud et dans l'Outre-mer. Elle met en œuvre la politique définie par le Gouvernement français.

Présente sur quatre continents où elle dispose d'un réseau de 70 agences et bureaux de représentation dans le monde, dont 9 dans l'Outre-mer et 1 à Bruxelles, l'AFD finance et accompagne des projets qui améliorent les conditions de vie des populations, soutiennent la croissance économique et protègent la planète : scolarisation, santé maternelle, appui aux agriculteurs et aux petites entreprises, adduction d'eau, préservation de la forêt tropicale, lutte contre le réchauffement climatique...

En 2011, l'AFD a consacré plus de 6,8 milliards d'euros au financement d'actions dans les pays en développement et en faveur de l'Outre-mer. Ils contribueront notamment à la scolarisation de 4 millions d'enfants au niveau primaire et de 2 millions au niveau collège, et à l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable pour 1,53 million de personnes. Les projets d'efficacité énergétique sur la même année permettront d'économiser près de 3,8 millions de tonnes d'équivalent CO₂ par an.

AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT (AFD)

5 rue Roland Barthes
75598 Paris Cedex 12 – France
Tél. : +33 1 53 44 31 31
Fax : +33 1 44 87 99 39
www.afd.fr

15, avenue Nelson Mandela BP 475
Dakar – Sénégal
Tél. : (221) 33 849 19 99
Fax : (221) 33 823 40 10
afddakar@afd.fr
<http://senegal.afd.fr>



www.proparco.fr

Filiale de l'AFD, Proparco a pour mission de favoriser les investissements privés en faveur de la croissance, du développement durable et de l'atteinte des objectifs du millénaire, dans les pays émergents et en développement. Elle propose des financements permettant de répondre aux besoins spécifiques des investisseurs dans le secteur productif, les systèmes financiers, les infrastructures et le capital-investissement.



www.ffem.fr

Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial est un fonds public bilatéral qui a été créé en 1994 par le Gouvernement français à la suite du Sommet de Rio. Il a pour objectif de favoriser la protection de l'environnement mondial dans des projets de développement durable dans les pays en développement. Le FFEM intervient en appui à des réalisations concrètes dans les pays bénéficiaires, avec une démarche d'apprentissage et en testant des approches novatrices ou exemplaires.



Cette publication a été imprimée dans le respect de l'environnement avec des encres végétales et sur du papier PEFC™ (gestion durable des forêts).

